

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025 1-4

BUDGET 2025

DECISION MODIFICATIVE N°1

=====
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la modification des crédits suivants qui seront repris au compte administratif 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	020	60632	011	FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT	+ 1 000.00 €
FIN	01	6188	011	AUTRES FRAIS DIVERS	+ 160 942.00 €
FIN	020	6232	011	FETES ET CEREMONIES	+ 15 000.00 €
FIN	020	657351	65	GFP DE RATTACHEMENT	+ 35 000.00 €
FIN	01	7391112	014	DEGREVEMENT TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	+ 3 500.00 €
TOTAL					215 442.00 €

Recettes

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	01	73111	731	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	+ 164 363.00 €
FIN	01	74833	74	ETAT – COMPENSATION	+ 51 079.00 €
TOTAL					215 442.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	01	2188		21	AUTRES	- 23 500.00 €
FIN	020	20415231		204	SUBVENTION DE BIENS MOBILIER CCAS	+ 15 000.00 €
SPORT	325	2188	102	21	AUTRES	+ 8 500.00 €
TOTAL						0.00 €

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

